

→ **EcoDDS**

La société EcoDDS est une société de droit privé créée en avril 2012 à l'initiative de 48 acteurs du marché de la fabrication et de la distribution de produits chimiques grand public. Elle a été agréée par arrêté du 9 avril 2013, renouvelé par arrêté du 22 décembre 2017, afin de prendre en charge la gestion des DDS ménagers relevant des catégories 3 à 10. L'arrêté du 28 février 2019 publié au Journal officiel du 10 mars agrée EcoDDS pour six années supplémentaires.

Sa mission est d'encourager au tri, de collecter et de traiter certains déchets chimiques des particuliers. Elle assure notamment le traitement de déchets de bricolage comme les peintures, colles, mastics, enduits ou encore de produits pour le jardinage comme les engrais, phytosanitaires et biocides usagés dans des conditions respectueuses de la santé et de l'environnement. EcoDDS travaille en collaboration avec ses entreprises adhérentes, conformément au principe de Responsabilité Élargie du Producteur (REP), afin qu'elles respectent concrètement leur engagement de collecter les produits usagés qu'elles ont mis sur le marché.

L'éco-organisme s'inscrit dans une démarche d'innovation continue visant à toujours améliorer les processus. Il s'attache également à informer, sensibiliser et inciter les consommateurs-utilisateurs à trier et à rapporter en point de collecte ces déchets qui ne doivent pas être mis à la poubelle.

Concernant les obligations qui incombent à EcoDDS en matière de communication, le cahier des charges annexé à l'arrêté du 20 août 2018 relatif à la procédure d'agrément et portant cahier des charges des éco-organismes de la filière des déchets diffus spécifiques ménagers précise :

*« Le titulaire peut, en outre, soutenir techniquement ou financièrement des actions partenariales auprès des consommateurs, à l'initiative des associations ou des collectivités territoriales et menées par elles, et qui visent à informer le consommateur sur son mode de consommation et l'impact environnemental, économique et social de celui-ci afin de prévenir la production de déchets. Le titulaire privilégie le développement d'outils communs aux collectivités territoriales et leur mise à disposition de manière dématérialisée. La prise en charge de la communication locale correspond notamment à la mise à disposition par le titulaire d'outils génériques pour faciliter les efforts des collectivités territoriales et de leurs groupements en la matière. »*

Afin d'accompagner les collectivités dans leur communication locale sur le geste de tri des déchets chimiques des particuliers, EcoDDS a réalisé un kit de communication grand public comprenant :

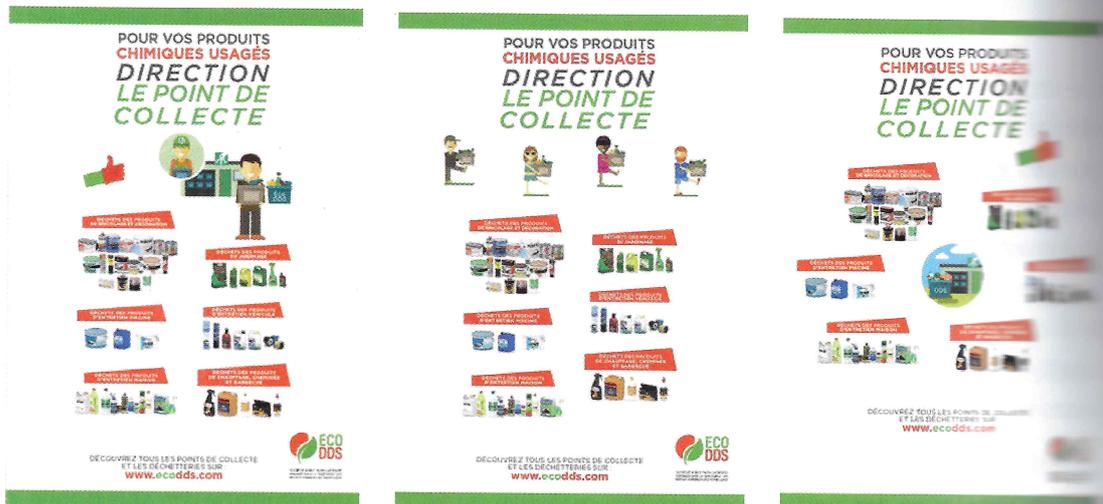
- des outils d'accompagnement ;

- des visuels en haute définition ;
- des supports de communication (dépliants, affiches, encarts presse) à destination des habitants ;
- des vidéos ;
- des bannières web.

Ces outils sont accessibles à toutes les collectivités adhérentes dans l'onglet « Communication » de l'espace abonné du site [www.ecodds.com](http://www.ecodds.com). Il est nécessaire de disposer de [www.ecodds.com](http://www.ecodds.com) pour se connecter.



triptyque - EcoDDS



trois versions d'affiches - EcoDDS

Les collectivités partenaires d'EcoDDS bénéficient d'un soutien financier si elles mettent en place des actions de communication locale auprès du grand public sur les déchets chimiques des particuliers. Pour en bénéficier, les collectivités doivent fournir à EcoDDS les éléments suivants :

- le tableau des actions de communication téléchargeable dans l'onglet « Communication » de l'espace abonnés ;
- les justificatifs associés à chaque action notifiée dans le tableau Excel (copies d'écran, photographies, PDF, etc.). EcoDDS ne demande pas de facture.

Le versement du soutien financier dédié à la communication s'effectue en deux étapes. En premier lieu, la collectivité doit fournir les éléments énumérés ci-dessus avant la fin de l'année. En second lieu, EcoDDS communique en début d'année N+1 le décompte des sommes dues afin d'établir le titre de recettes pour l'année N. Le soutien financier, dû au titre de l'année N et pour toute la durée de l'agrément, est calculé au prorata temporis de la date d'adhésion de la collectivité et versé au plus tard le dernier jour du premier trimestre de l'année N+1. Le montant de cette prise en charge s'élève à 0,03 €/hab./an.

Par le biais de son prestataire de formation IFD, EcoDDS met à disposition des collectivités un kit de formation afin de faire valider les connaissances des agents qui ont suivi la formation en salle et qui sont chargés de superviser la collecte des DDS ménagers. Ce kit comprend :

- une partie théorique, avec un questionnaire à choix multiple ;
- une partie pratique, avec la mise en œuvre des compétences au poste de travail.

EcoDDS réalise également des campagnes de sensibilisation au tri des déchets chimiques à destination du grand public sur certains lieux de vacances : stations balnéaires l'été et stations de sports d'hiver. Prenant la forme d'un petit village avec des représentations de contenants de déchets chimiques gonflables géants, l'objectif est de rappeler l'importance de déposer les déchets chimiques en déchèterie ou en point de collecte prévu à cet effet.



*tournées des déchets chimiques géants - EcoDDS*

Des collectes ponctuelles de déchets chimiques des particuliers sont également organisées le samedi en partenariat avec des enseignes de bricolage et de jardinerie. Des animateurs d'EcoDDS sont présents durant ces animations pour rappeler les bons gestes aux clients.



*collecte ponctuelle - EcoDDS*

EcoDDS mise également sur la culture et la pédagogie pour sensibiliser les Français avec notamment la réalisation d'un album musical – *Deep Green Sound*, l'organisation d'expositions photo, et le sponsoring de l'émission de télévision *Terra Terre* animée par Wendy Bouchard et diffusée sur Public Sénat.



*photo de l'émission TV Terra Terre - EcoDDS*

Toutes ces actions de communication sont régulièrement appuyées tout au long de l'année par des campagnes radios comme par exemple, la dernière campagne qui incitait les auditeurs à ramener leurs pesticides chimiques, ou sur les réseaux sociaux (publications *Facebook* sur la page EcoDDS, campagnes vidéo accessibles sur la page *YouTube* EcoDDS, etc.).